

LuxTrust S.A.

LuxTrust S.A. est une société luxembourgeoise, constituée en novembre 2005 par l'Etat luxembourgeois et plusieurs acteurs importants des secteurs privé et public du Luxembourg. La mise en place d'une telle structure permet de faire face aux besoins croissants de sécurité et de confidentialité, tant dans le commerce électronique, que dans les relations par voie électronique entre l'Etat, les citoyens et les entreprises.

LuxTrust S.A., qui a le statut de professionnel du secteur financier (PSF), est une autorité de certification délivrant des certificats électroniques pour l'authentification de personnes, la sécurisation et la signature électronique dans les transactions par Internet et Intranet et qui garantit de la sorte, en tant que tiers de confiance, des services de certification électronique hautement sécurisés.

A l'aide des produits de LuxTrust et de leurs certificats électroniques vous pouvez ainsi travailler avec un très haut degré de confidentialité et en toute sécurité avec les applications étatiques et privées (e-banking, e-commerce, etc) qui supportent les solutions LuxTrust. Ces certificats, basés sur les plus hauts standards internationaux, vous garantissent une reconnaissance universelle et une valeur légale de vos transactions à tous les niveaux.

Pour bénéficier des services de certification électronique en ligne de LuxTrust, il vous suffit d'acheter, par exemple, le Signing Stick LuxTrust contenant les certificats désirés.

Commande d'un Signing Stick

Les étapes à suivre :

- 1) Vous trouvez un bon de commande pour votre Signing Stick sur le site de LuxTrust :
<http://orders.luxtrust.lu>
- 2) Suivez attentivement les indications pour remplir votre bon de commande et pour connaître les documents requis pour votre enregistrement.
- 3) En effet, pour obtenir définitivement votre Signing Stick, LuxTrust doit préalablement vous identifier physiquement en tant que futur détenteur. Cette identification est faite une seule fois et peut être effectuée de différentes façons. L'identification fait partie intégrante de la procédure de commande auprès d'une des autorités d'enregistrement de LuxTrust dont vous trouvez la liste sur :
<http://ra.luxtrust.lu>

Toutes les informations sur les produits LuxTrust et les procédures de commande se trouvent sur le site :

www.luxtrust.lu

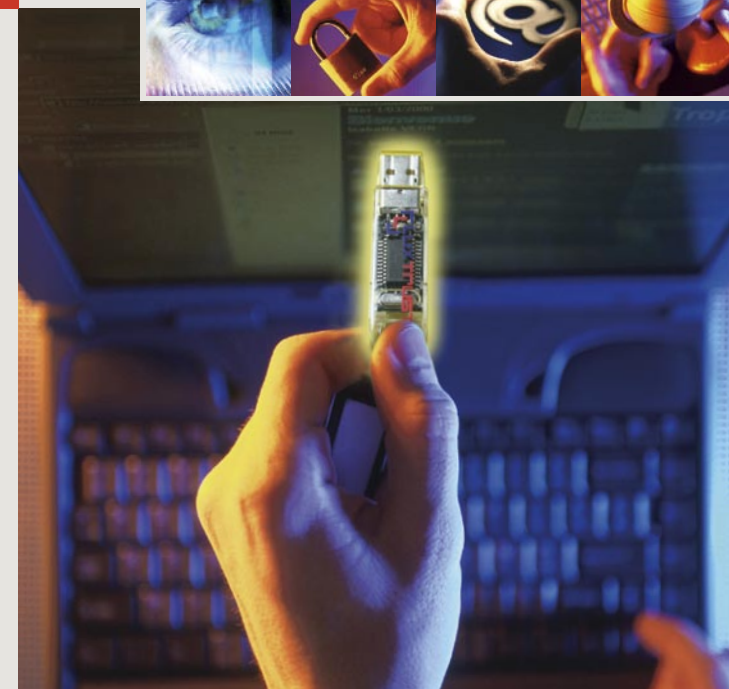
Informations supplémentaires :

LuxTrust S.A.
7, rue Alcide de Gasperi
L-1615 Luxembourg
info@luxtrust.lu

07/08



Signing Stick LuxTrust



**Votre identité
et votre signature
sur Internet**



Signing Stick

C'est quoi ?

Le Signing Stick LuxTrust a la forme d'une clé USB et est muni d'une puce qui contient deux «certificats électroniques»: un certificat réservé à votre identification et à la sécurisation de vos communications électroniques et un autre à la signature électronique.

Ça sert à quoi ?

Avec un Signing Stick LuxTrust, vous pouvez vous authentifier avec un niveau de sécurité élevé et une grande mobilité dans les nombreuses applications publiques et privées en ligne qui ont recours aux services de LuxTrust. Votre identification est très importante, pour donner l'assurance à votre correspondant que personne n'essaie d'abuser de votre identité.

Votre Signing Stick LuxTrust vous permet, par ailleurs, de signer électroniquement des transactions en ligne (e-mail,...).

Où puis-je l'utiliser ?

Vous pouvez utiliser votre Signing Stick LuxTrust :

- > dans les applications étatiques,
- > dans les applications du secteur privé et les plateformes professionnelles qui supportent les produits LuxTrust,
- > dans vos propres applications internes.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter notre site :

www.luxtrust.lu

À usage privé ou professionnel

La puce dans le Signing Stick LuxTrust contient des certificats privés ou professionnels.

- > **Les certificats privés** n'indiquent que vos coordonnées personnelles (noms, prénoms). Lorsque vous utilisez un certificat privé, dans une application pour vous authentifier ou pour apposer une signature électronique, vous effectuez cette opération en tant que personne privée.
- > **Les certificats professionnels** contiennent non seulement vos noms et prénoms, mais aussi le nom de l'entreprise pour laquelle vous travaillez.

Il est important de savoir que les deux types de certificats ne contiennent pas les mêmes informations et ne peuvent donc pas être utilisés dans toutes les applications. Ainsi, par exemple, les applications étatiques, dans les relations avec les entreprises, demandent des «certificats professionnels».

ATTENTION :

Une entreprise qui donne un certificat professionnel à ses employés, ne leur donne pas pour autant, le droit d'accéder à une application ou de signer au nom de l'entreprise. Ces droits-là doivent faire l'objet d'un mandat interne séparé.

